



méta
PRISME

Réflexion prérequis



**ESPACE
MUNI**
ACCOMPAGNEMENT
OUTILS
INSPIRATION



VICTORIAVILLE
santé urbaine

**Berceau du
développement
durable**



CAQLPH
Association québécoise pour le loisir
des personnes handicapées

INTRODUCTION

L'application Web métaPRISME est un outil d'aide à la décision pour planifier l'offre de service et orienter les interventions terrain à l'égard de l'intégration des jeunes ayant des besoins particuliers en camp de jour. Considérant que ce processus d'intégration va bien au-delà de l'analyse de la demande, il importe d'y réfléchir. D'autant plus que l'utilisation de l'application Web implique que la municipalité ou l'organisation soit engagée dans ce processus puisque les particularités de cet outil commandent des apprentissages au préalable. Vous trouverez donc ci-dessous les prérequis essentiels pour l'utilisation optimale de l'application Web. Dès lors, vous êtes invités dans un premier temps à mettre en pratique ces différents prérequis. Lors de l'acquisition de l'application Web vous serez appelés à suivre des ateliers en ligne et en présence pour vous approprier le fonctionnement de métaPRISME. Nous tenons pour acquis que les prérequis seront complétés lors des ateliers, s'il devait s'avérer que ce n'est pas le cas, nous devons convenir d'un plan de rattrapage à vos frais.

Pour plus d'informations sur ces prérequis :

Alexandra Gilbert

soutien@aqlph.qc.ca

819 693-3339 poste 104

GLOSSAIRE

Appropriation

Action d'approprier, d'adapter, de rendre propre à une utilisation, à une visée.

Nous entendons, par appropriation, que la personne a pris connaissance des éléments mentionnés et s'est assuré de les maîtriser.

Balises d'intégration

Série d'indicateurs qui découlent de la mission et des valeurs permettant de prendre des décisions éclairées.

Besoins particuliers

Selon Espace MUNI, le terme « enfants ou jeunes à besoins particuliers » fait référence à des personnes présentant des déficiences motrices, intellectuelles, émotionnelles et sensorielles. Ces déficiences significatives et persistantes peuvent limiter les enfants et les jeunes dans l'accomplissement d'activités courantes se réalisant dans leur municipalité.

Instance régionale pour le loisir des personnes handicapées (IRLPH)

Organisation ou personne déléguée par une organisation pour développer et promouvoir le loisir pour les personnes handicapées régionalement. <https://www.aqlph.qc.ca/aqlph/notre-reseau/instances-regionales/>

Intégration

Dans le contexte des camps de jour, la qualité de l'expérience de loisir inclusive des jeunes doit optimiser les possibilités réelles d'avoir accès et de participer aux activités courantes, tout en ayant des interactions positives et réciproques avec les autres participants, de s'y réaliser et s'y valoriser en développant son potentiel.

Nous entendons, par intégration, la participation d'un jeune ayant des besoins particuliers, à la majorité de la programmation régulière du camp, avec le soutien d'un accompagnateur ou par la mise en place de mesure d'adaptation.

Mission

La mission est l' « expression de la raison d'être, du mandat ou des objectifs d'une organisation » (AQLM, 2004). La mission énonce succinctement le rôle d'une organisation, ses buts, la clientèle qu'elle dessert. La mission répond à trois questions : Pour qui? Comment? Pourquoi? De ce fait, de la mission découleront des objectifs clairs qui favoriseront la poursuite d'une vision partagée et l'atteinte de résultats.

Partenariats

Afin d'être cohérent avec le vocabulaire utilisé par les gestionnaires et organisations, nous entendons ici des formes de partenariats divers, où il y a une implication de collaborateurs, un objectif commun et un engagement à coopérer dans l'action. Il peut s'agir de partenariats formels ou non.

Pratiques inspirantes

Lorsqu'il est question de pratiques inspirantes ou de pratiques d'excellence, on entend généralement « une méthodologie d'application de pratiques ayant prouvé leur efficacité dans un milieu donné et étant reconnues comme standards de réussite » (Fougeyrollas et al., 2015, p.24). Ainsi, une pratique inspirante est une technique, une façon de faire ou une approche qui a fait ses preuves, qui a amené une solution à un problème de façon optimale et qui est approuvée par la communauté de professionnel (Fougeyrollas et al., 2015; Mullen, Bellamy & Bledsoe, 2013 ; APEC – Groupe de travail sur le tourisme - Keroul, 2004; Brannan, Durose, John & Wolman, 2008). Pour sa part, l'APEC – Groupe de travail sur le tourisme en collaboration avec Keroul définissent une pratique d'excellence comme étant « une expérience qui peut être répétée, transférée ou adaptée » (2004, p. 9) introduisant alors la dimension durable de telles pratiques. Fougeyrollas et al. (2015) rappellent aussi l'importance du potentiel de reproductivité d'une pratique pour qu'elle soit dite inspirante.

Valeurs

Correspondent aux différents principes moraux liés à l'intervention. Ce sont les valeurs qui guident et soutiennent toutes les actions. Les valeurs doivent être déjà présentes dans le camp de jour.

COMMENT LIRE LES PRÉREQUIS

Prioritaires : ces prérequis doivent absolument être complétés.

Complémentaires : si des éléments sont moins bien compris dans la complétion des prérequis prioritaires, les prérequis complémentaires peuvent approfondir votre compréhension.

Optionnels : si vous souhaitez ajouter de la profondeur à votre réflexion.

Équivalent : Il s'agit de prérequis de même valeur, qui peuvent donc se substituer aux prérequis prioritaires.

Prérequis

Vue d'ensemble

ASPECTS LÉGAUX DE L'INTÉGRATION.....	5
1. La municipalité ou l'organisation a développé ses connaissances sur les accommodements raisonnables et l'évaluation des contraintes excessives.....	5
2. La municipalité ou l'organisation s'assure que les élus, administrateurs et acteurs clés (coordonnateur, personnel de soutien, etc.) sont sensibilisés aux obligations légales sur l'intégration en camp de jour.....	6
3. La municipalité ou l'organisation s'est engagée dans un processus d'intégration des jeunes à besoin particulier en camp de jour en s'assurant que les politiques, plans d'action applicables ou pratiques organisationnelles proposent des mesures qui soutiennent cette démarche. Exemples :	7
MISSION ET BALISES	8
4. La municipalité ou l'organisation a une mission de camp de jour claire incluant des valeurs d'intégration.	8
5. La mission du programme camp de jour de la municipalité ou l'organisation est en adéquation avec les services offerts	9
6. La municipalité ou l'organisation a développé des balises d'intégration claires qui respectent les obligations légales et qui s'inscrivent dans l'atteinte d'une expérience significative.	9
CONCERTATION	12
7. La municipalité ou l'organisation a établi des partenariats qui favorisent l'échange d'information avec les acteurs clés dans l'intégration des jeunes à besoin particulier en camp de jour.....	12
ENGAGEMENT.....	13
8. La municipalité ou l'organisation est prête à actualiser son processus d'intégration en camp de jour en :.....	13

ASPECTS LÉGAUX DE L'INTÉGRATION

Objectif : Comprendre les limites et le cadre légal dans lequel œuvrer

1. La municipalité ou l'organisation a développé ses connaissances sur les accommodements raisonnables et l'évaluation des contraintes excessives.

Prioritaires

- Participer à une présentation sur la thématique (offerte par une institution reconnue : CDPDJ, IRLPH, etc.)
- Visionner la capsule *Comment favoriser l'accessibilité et l'intégration de la clientèle présentant des besoins particuliers ?* de l'Association québécoise du loisir municipal : <https://loisirmunicipal.qc.ca/publications-trousse-elus/>
- S'approprier l'avis concernant les enjeux relatifs à l'accommodement des enfants en situation de handicap dans les camps de jour municipaux du Québec : <https://www.cdpdj.qc.ca/fr/vos-obligations/obligations/camps-de-jour>
- S'approprier le guide virtuel - traitement d'une demande d'accommodement : <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/index.html>

Complémentaires

- S'approprier le traitement des plaintes de la CDPDJ : <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/defendre-vos-droits/Pages/plainte-traitement.aspx#txt-receptionPlainte>
- S'approprier l'index juridique - accommodements raisonnables de l'Association des camps du Québec : <https://camps.qc.ca/fr/gestionnaires-de-camps/index-juridique/participants-et-campeurs/accommodements-raisonnables/>

Optionnel

- S'approprier la présentation sur l'avis concernant les enjeux relatifs à l'accommodement des enfants en situation de handicap dans les camps de jour municipaux du Québec : <https://www.youtube.com/watch?v=EVy1Vsycvs8>

Équivalent

- S'engager avec une IRLPH pour obtenir un soutien à l'implantation d'une intégration réussie en camp de jour : <https://www.aqlph.qc.ca/aqlph/notre-reseau/instances-regionales/>

2. La municipalité ou l'organisation s'assure que les élus, administrateurs et acteurs clés (coordonnateur, personnel de soutien, etc.) sont sensibilisés aux obligations légales sur l'intégration en camp de jour.

Prioritaires

- Organiser une activité de sensibilisation aux situations de handicaps pour les élus, administrateurs et acteurs clés
 - Ex : rallye dans la ville, conférence avec des citoyens ayant des handicaps, formation de sensibilisation

Les élus, administrateurs et acteurs clés doivent :

- Visionner la capsule *Comment favoriser l'accessibilité et l'intégration de la clientèle présentant des besoins particuliers ?* de l'Association québécoise du loisir municipal :
<https://loisirmunicipal.qc.ca/publications-trousse-elus/>

Complémentaire

Les élus, administrateurs et acteurs clés doivent :

- Participer à une présentation sur la thématique (offerte par une institution reconnue : CDPDJ, IRLPH, etc.)
- S'approprier la présentation d'introduction à l'intégration en camp :
<https://www.youtube.com/watch?v=9W6zGy2tWug>

Optionnels

Les élus, administrateurs et acteurs clés doivent :

- S'approprier le traitement des plaintes de la CDPDJ : <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/defendre-vos-droits/Pages/plainte-traitement.aspx#txt-receptionPlainte>
- S'approprier l'index juridique - accommodements raisonnables de l'Association des camps du Québec : <https://camps.qc.ca/fr/gestionnaires-de-camps/index-juridique/participants-et-campeurs/accommodements-raisonnables/>
- S'approprier la présentation sur l'avis concernant les enjeux relatifs à l'accommodement des enfants en situation de handicap dans les camps de jour municipaux du Québec :
<https://www.youtube.com/watch?v=EVy1Vsycvs8>

3. La municipalité ou l'organisation s'est engagée dans un processus d'intégration des jeunes à besoin particulier en camp de jour en s'assurant que les politiques, plans d'action applicables ou pratiques organisationnelles proposent des mesures qui soutiennent cette démarche. Exemples :

- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Québec (ville de 15 000 habitants et plus)¹
- Politique familiale (ex : mesures d'accessibilité au loisir)
- Politique de tarification (ex : mesure pour les familles à faibles revenus)
- Politique d'approvisionnement² (ex : une mesure qui prévoit l'achat d'équipement adapté)
- Plan régional de santé publique (ex : mesure de soutien à des actions concertées pour le développement global des enfants)
- Programme de soutien financier à l'accompagnement
- Etc.

Oui

Nom des politiques, plans d'action applicables ou pratiques organisationnelles:

Non

Aide à la rédaction

- Identifiez les politiques/plans d'action en place dans la municipalité ou l'organisation ?
- Identifiez les mesures qui parlent : des enfants, des familles, des personnes handicapées, des camps de jour (des loisirs) ?
- Quelles sont les pratiques inspirantes qui pourraient être incluses dans nos politiques, plans d'action ou pratiques organisationnelles actuels.

¹ Obligation de produire un plan d'action pour identifier les obstacles à l'intégration et les façons d'y remédier. Voir *Liste des municipalités locales assujetties à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées* : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/plans-daction/municipalites-assujetties-a-larticle-611-de-la-loi.html>

² Voir l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : <http://www.formation.ophq.gouv.qc.ca/acces-rapide/references/documents-complementaires/larticle-613-de-la-loi-assurant-lexercice-des-droits-des-personnes-handicapees-en-vue-de-leur-integration-scolaire-professionnelle-et-sociale.html>

MISSION ET BALISES

Objectif : Comprendre le rôle et l'impact de la mission et les valeurs sur le processus d'intégration

4. La municipalité ou l'organisation a une mission de camp de jour claire incluant des valeurs d'intégration.

Oui

La voici :

Non

Prioritaire

Rédiger une mission de camp de jour claire incluant des valeurs d'intégration.

Équivalent

S'engager avec une IRLPH pour obtenir un soutien à l'implantation d'une intégration réussie en camp de jour : <https://www.aqlph.qc.ca/aqlph/notre-reseau/instances-regionales/>

Aide à la rédaction

- Sur quelle politique pourrait s'appuyer cette mission ?
- Où sera diffusée cette mission ?
- Quelles sont les pratiques inspirantes que nous pourrions inclure ?

Exemples inspirants

- ✓ Le camp de jour de la Ville du Bonheur offre un camp de jour adapté à tous les jeunes de 5 à 12 ans résidant sur le territoire bonheurois. Le camp de jour de la Ville du Bonheur vise à offrir des expériences uniques et des occasions d'épanouissement pour tous les enfants en favorisant les interactions positives et respectueuses, encadrées par du personnel attentionné et compatissant.
- ✓ Le camp de jour de la Ville du Bonheur offre un camp de jour adapté à tous les jeunes de 5 à 12 ans résidant sur le territoire bonheurois. Le camp de jour de la Ville du Bonheur est encadré par du personnel formé et se veut un environnement motivant qui vise à augmenter la connaissance et la compréhension de la valeur de la participation à des activités physiques.

- ✓ Le camp de jour de la Ville du Bonheur offre un camp de jour adapté à tous les jeunes de 5 à 12 ans résidant sur le territoire bonheurais. Le camp de jour de la Ville du Bonheur mise sur des activités culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives pour faire vivre des expériences enrichissantes, encadrés par du personnel formé.

5. La mission du programme camp de jour de la municipalité ou l'organisation est en adéquation avec les services offerts

- Oui
- Non

Prioritaire

- Discussion avec le/la coordination du camp ou responsable de l'intégration pour valider l'application des mesures en adéquation avec la mission du camp de jour
- Observation de l'expérience inclusive durant la saison estivale

Complémentaire

- Questionnaire auprès du personnel du camp de jour pour valider l'adéquation entre la mission du programme camp de jour de la municipalité ou l'organisation et avec les services offerts

6. La municipalité ou l'organisation a développé des balises d'intégration claires qui respectent les obligations légales et qui s'inscrivent dans l'atteinte d'une expérience significative.

- Oui

Les voici :

- Non

Prioritaire

- Rédiger des balises d'intégration claires qui respectent les obligations légales et qui s'inscrivent dans l'atteinte d'une expérience significative.

Équivalent

- S'engager avec une IRLPH pour obtenir un soutien à l'implantation d'une intégration réussie en camp de jour : <https://www.aqlph.qc.ca/aqlph/notre-reseau/instances-regionales/>

Aide à la réflexion

- Sur quelle politique pourraient s'appuyer ces balises ?
- Où seront diffusées ces balises ?
- Quelles sont les ressources disponibles (humaines, matérielles, partenariales) afin de mettre en place des accommodements ?
- Quelles sont les pratiques inspirantes que nous pourrions inclure ?

Exemples inspirants

- ✓ Le camp de jour de la Ville du Bonheur offre :
 - Un camp de jour adapté aux besoins de jeunes de 5 à 12 ans
 - Ayant des besoins particuliers nécessitant un soutien
 - Pour participer activement à la vie de camp et aux activités prévues à la programmation.
- ✓ Le camp de jour de la Ville du Bonheur offre :
 - Un camp de jour adapté aux besoins de jeunes de 5 à 12 ans
 - Qui ont des besoins particuliers
 - Qui nécessitent une supervision constante
 - Du soutien pour faciliter leur participation et leur intégration aux activités régulières du camp.
- ✓ Le camp de jour de la Ville du Bonheur offre :
 - Un camp de jour adapté aux besoins de jeunes de 5 à 12 ans
 - Ayant besoin de soutien pour :
 - Gérer ses émotions;
 - Communiquer;
 - Participer activement aux activités;
 - Socialiser;
 - Répondre à ses besoins d'hygiène, d'alimentation ou de santé.

Outils complémentaires

- ✓ Thibault, A. (2019). *Camp de jour - une mission loisir à réaffirmer*. Observatoire québécois du loisir 16(16). : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/361152/5/O0001363813_bulletin_16_16_Mission_camp_de_jour.pdf

Pratiques inspirantes

- ✓ Magog - mission: https://www.ville.magog.qc.ca/wp-content/uploads/1970/01/Politique-accompagnement-club-ete-handicap_MAG20170307-V2.pdf
- ✓ Camp des astucieux - Centre communautaire Pierre-Lemaire (Drummondville) - Mission: <http://www.centrepierrelemaire.org/wp-content/uploads/2019/04/Camp-des-astucieux-infos.pdf>
- ✓ Victoriaville - Balises d'intégration : <https://www.victoriaville.ca/page/994/programme-dintegration-du-service-danimation-estivale.aspx>

CONCERTATION

Objectif : Favoriser un processus de concertation efficace et fort pour assurer l'utilisation optimale de l'outil

**** La collaboration des parents est primordiale pour atteindre ce prérequis. ****

7. La municipalité ou l'organisation a établi des partenariats qui favorisent l'échange d'information avec les acteurs clés dans l'intégration des jeunes à besoin particulier en camp de jour.

- Oui, avec
 - Centre de service
 - CISSS / CIUSSS
 - Organismes communautaires
 - IRLPH
- Non

Prioritaire

- Cibler les besoins et les compétences nécessaires afin d'interpeller les acteurs de la concertation pertinents
- Identifier un porteur de dossier dans chaque institution ou organismes concertés
- Favoriser l'engagement par tous les acteurs de la concertation
- Consolider la mise en place de la concertation par une entente

Équivalent

- S'engager avec une IRLPH pour obtenir un soutien à l'implantation d'une intégration réussie en camp de jour : <https://www.aqlph.qc.ca/aqlph/notre-reseau/instances-regionales/>

Outils

- ✓ Les conditions gagnantes pour la concertation – Espace MUNI : <https://espacemuni.org/outil-de-concertation/>
- ✓ S'engager dans le processus d'accompagnement par une IRLPH

Pratiques inspirantes

- ✓ Montérégie - Protocole d'entente : <https://stbruno.ca/loisirs-et-culture/activites-pour-enfants/camps-de-jour/programme-d-accompagnement/>
- ✓ Lévis - Protocole d'entente : <https://www.ville.levis.qc.ca/loisirs/camps-de-jour/enfants-avec-handicap-ou-besoins-particuliers/>

ENGAGEMENT

Objectif : S'engager dans le processus d'adaptation du processus de cueillette et d'analyse de l'information.

Considérant que :

- Les fonctions de l'application Web ne se substituent pas à l'inscription à votre camp de jour
- L'utilisation de l'application Web implique la complétion d'une demande initiale du parent et la réalisation d'une entrevue auprès d'un intervenant connaissant le jeune

8. La municipalité ou l'organisation est prête à actualiser son processus d'intégration en camp de jour en :

Prioritaire

- Utilisant le formulaire de demande initiale prévu par l'application Web
- Mandatant une ressource responsable du dossier d'intégration et de la cueillette d'information auprès des partenaires
- Planifiant un moment pour l'analyse de l'information recueillie avec un comité
- Participant au processus de formation sur l'utilisation de l'application